



# COEUR DE jasmin

sevillANes & flamenco

## INSCRIPTIONS 2022/2023

Mme  Mlle  Mr.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel. Fixe : ..... Portable : .....

Email : .....

Date naissance : ...../...../.....

### DETAIL DE L'INSCRIPTION

FLAMENCO :  Flamenco 1  Flamenco 2  Flamenco Avancé

SEVILLANES :  Débutant  Pratique

ENFANTS :  Éveil  Enfant 2  Flamenco Ado

PERCUSSIONS:  Castagnettes *technique et danse*

### HORAIRES DES COURS DE DANSE

LUNDI 17H00 FLAMENCO  
18H00 SEVILLANAS PRATIQUE  
19H00 SEVILLANAS DEBUTANTS

MERCREDI 14H30 ENFANT 1 Éveil  
15H30 ENFANT 2

JEUDI 18H FLAMENCO INTER  
19H30 FLAMENCO Avancé (1h30)

### ATELIERS CASTAGNETTES

*Les ateliers castagnettes sont suspendus pour le moment. Ils reprendront en cours d'année suivant les inscriptions.*

*Merci de nous indiquer votre intérêt pour ces ateliers afin de vous prévenir de la reprise éventuelle :*

Je suis intéressé(e)  pour moi  pour mon enfant (initiation)

CASTAGNETTES  
1 SAMEDI/MOIS

Atelier d'une séance mensuelle le SAMEDI  
14h00/15h30 flamenco castagnettes  
15h30/17h00 Clásico español

### PAIEMENT

Cotisation annuelle totale : ..... Euros

Paiement par :  Espèces -  Chèques en .....fois sans frais -  Chèque en une fois

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **Article 1**

Le présent règlement intérieur, prévu à l'article 15 des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

## **Article 2 : Tarifs**

	1 HEURE	1,5 HEURE	2 HEURES	3 HEURES
TARIF ADULTE DANSE	220 €	250 €	280 €	340 €
TARIF ENFANT DANSE	150 €		200 €	
TARIF CASTAGNETTES		150 €		

Les frais d'inscription s'élèvent à **15€**, et sont compris dans le tarif annuel indiqué.

**Des facilités de paiement seront accordées à la demande.**

## **Article 3 : Calendrier**

L'inscription comprend 36 semaines de cours annuels qui sont dispensés entre SEPTEMBRE et JUIN selon le calendrier scolaire de l'académie de Montpellier.

Pendant les vacances scolaires, les cours ne seront pas assurés pour les enfants.

Pour les adultes, sur deux semaines de vacances, une semaine seulement sera congé.

Un calendrier sera mis en place afin que vous puissiez suivre l'historique des cours.

## **Article 4 : Assurance**

L'adhérent doit fournir à l'association un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile. Merci de nous fournir avec votre inscription ces éléments.

## **Article 5 : Tenue de danse**

Il est conseillé de venir en cours habillées de jupe ample pour les filles et équipés de chaussures de flamenco pour tous. Vous pouvez nous consulter pour toute commande de chaussures. Prévoir pour les cours une petite bouteille d'eau et un goûter pour les enfants,

## **Article 6 : Admission**

Les membres doivent acquitter la cotisation annuelle dans les délais impartis. L'adhésion implique l'adoption d'un comportement courtois et responsable. Le bureau administrateur se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute admission en cas de manquement à ces règles.

## **Article 7 : Absentéisme**

En cas d'absence les cours ne sont ni remboursables ni reportables sauf en cas de force majeure (décès, maladie auquel cas un justificatif sera demandé).

Remboursement maximum à hauteur de 3 mois de cours.

## **AUTORISATION DE PRISE ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIE(S)**

*(Pour une personne mineure)*

AUTORISE MON ENFANT.....  N'AUTORISE PAS

La prise et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) le représentant à l'occasion des activités entreprises dans le cadre des manifestations associatives, et sur différents supports (journal, site internet, publications, reportage).

Date et signature des parents



**coeur de jasmin**  
seviLLanes & fLamenco

**Association Flamenca Coeur de Jasmin**  
22 avenue Joffre - salle Coopé 2 - 66250 Saint-Laurent de la Salanque  
contact@coeurdejasmin.fr - www.coeurdejasmin.fr  
Isabelle Rodriguez, présidente : 06.13.14.95.63